

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TESSON

## --- PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 29 AVRIL 2024

N<sup>bre</sup> de conseillers municipaux en exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Tesson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, M<sup>me</sup> Isabelle JOGUET, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON, M<sup>me</sup> Isabelle MONNET, M<sup>me</sup> Elise BREMONT, M. Jacques DUBOIS, M. Laurent ETOURNEAU, M. David BAUDRY

ABSENTS AVEC POUVOIR : M<sup>me</sup> Anne-Marie MARTIN donne pouvoir à M. Jacques DUBOIS, M. Régis BRANGER donne pouvoir à M. Alain GENEUVRE

ABSENTS : M<sup>me</sup> Frédérique TRASSARD, M<sup>me</sup> Sabrina MENAND-BOUNNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Vus, les articles L. 2121-15 et L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre donc la séance à 19 heures 15. Le procès-verbal de la précédente séance est mis au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette séance :

- 1.- Mise en place du droit de préemption de la commune sur les fonds de commerces
- 2.- Création d'un emploi de fonctionnaire
- 3.- Versement de subventions aux associations
- 4.- Mise à jour du tarif de location de la salle des fêtes
- 5.- Demande de subvention au Département pour travaux de réhabilitation du logement Rue des Glycines

- Questions diverses

### I/ Procès-verbal des délibérations

Droit de préemption sur les fonds de commerce

*Procès-verbal des échanges*

Monsieur le Maire précise que ce projet de délibération vise à établir un droit de préemption de la commune sur la vente des fonds de commerce. L'instauration de ce droit de préemption est utile, dans la perspective de cession des fonds de commerce. Selon la loi en vigueur, la préemption doit être suivie rapidement d'une revente ou d'une mise en location.

Toutefois, il expose que cette délibération ne peut être adoptée, en raison de l'absence de consultation préalable de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le vote de la délibération est donc ajourné.

## **1.- Création d'un emploi de fonctionnaire**

### *Procès-verbal des échanges*

Monsieur le Maire expose qu'une délibération doit être adoptée par le conseil municipal pour titulariser Madame Alyssa CARTER en tant que fonctionnaire, occupant actuellement un poste d'agent administratif depuis février 2024.

### *Exposé des délibérations*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Le Maire**, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'un adjoint administratif ;

**Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE à l'unanimité des présents**

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 30/35<sup>èmes</sup>, à compter du 01/08/2024
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents administratifs, au grade d'adjoint administratif.
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
- Accueil du public physique et téléphonique, mandatement des factures et recettes, gestion des dossiers d'urbanisme et autres tâches en collaboration avec les secrétaires déjà en poste.
- Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C et sur la base de l'indice brut fixé par le CDG17 après reprise des services antérieurs effectués par l'agent + régime indemnitaire voté par l'assemblée délibérante soit le RIFSEEP.

- Le tableau des effectifs est modifié à compter du 01/08/2024

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

| <b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>   |            |  |
|---|------------|--|
| <b>Emplois</b>  | <b>nb.</b> | <b>Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant</b>   |
| <b>Service Administratif</b><br><b>Adjoint administratif principal de 1ère classe</b>                                 | 1          | Cadre d'emplois des adjoints administratifs  |
| <b>Service Technique</b><br><b>Adjoint Technique</b><br><b>Adjoint technique contrat Pec</b>                          | 2<br>2     | Cadre d'emplois des adjoints techniques  |
| <b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>   |            |  |
| <b>Service Administratif</b><br><b>Adjoint Administratif principal de 1ère classe</b><br><b>Adjoint administratif</b> | 1<br>1     | Cadre d'emplois des adjoints administratifs – 25h par semaine<br>Cadre d'emplois des adjoints administratifs – 30h par semaine |
| <b>Service Technique</b><br><b>Adjoint Technique - entretien des locaux</b>   | 1          | Cadres d'emplois des Adjoints techniques – 2 h / semaine   |
| <b>Adjoint technique principal de 2ème classe - cantinière</b>  | 1          | Cadres d'emplois des Adjoints techniques – 26h30min/ semaine   |
| <b>Adjoint du Patrimoine- bibliothèque</b>  | 1          | Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine– 26 h / semaine  |

**ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

## 2.- Versement des subventions aux associations

### *Procès-verbal des échanges*

Monsieur le Maire propose les montants des subventions aux associations pour l'année 2024 et les soumet au vote du conseil municipal. Ces subventions totalisent un montant de 3 850 €. Le conseil municipal donne son accord.

### *Exposé des délibérations*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de verser aux associations de la commune une subvention afin de poursuivre leur activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

### **DÉCIDE**

De verser une subvention aux associations de la commune dans l'enveloppe votée au budget 2024.

1. COMMUNE DE TESSON - Principal - BP - 2024

| IV – ANNEXES  |                 |           |                             |                                 | IV                       |
|---|-----------------|-----------|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES         |                 |           |                             |                                 | B8                       |
| SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET |                 |           |                             |                                 |                          |
| Article (1)   | Subventions (2) | Objet (3) | Nom de l'organisme          | Nature juridique de l'organisme | Montant de la subvention |
| INVESTISSEMENT (total)                              |                 |           |                             |                                 | 0,00                     |
| FONCTIONNEMENT (total)                              |                 |           |                             |                                 | 3 850,00                 |
| 65748   | N°1 Subvention  |           | A.P.O.GE Cycliste           | Association                     | 1 000,00                 |
| 65748   | N°1 Subvention  |           | ACCA                        | Association                     | 500,00                   |
| 65748   | N°1 Subvention  |           | ASS LES DRAGONS VERTS       | Association                     | 800,00                   |
|   |                 |           | FCBVT                       |                                 |                          |
| 65748   | N°1 Subvention  |           | ASSO PARENTS D'ELEVES       | Association                     | 400,00                   |
|   |                 |           | ECOLESS TESSONRILOUX        |                                 |                          |
| 65748   | N°1 Subvention  |           | ASSOC DEP LECTURE           | Association                     | 0,00                     |
| 65748   | N°1 Subvention  |           | Association Tesson Pétanque | Association                     | 300,00                   |
| 65748   | N°1 Subvention  |           | BANQUE ALIMENTAIRE          | Association                     | 100,00                   |
| 65748   | N°1 Subvention  |           | CLUB FEMININ DE TESSON      | Association                     | 0,00                     |
| 65748   | N°1 Subvention  |           | CROIX ROUGE FRANCAISE       | Association                     | 50,00                    |
| 65748   | N°1 Subvention  |           | FONDATION PATRIMOINE        | Entreprise                      | 100,00                   |
| 65748   | N°1 Subvention  |           | FOYER RURAL                 | Association                     | 500,00                   |
| 65748   | N°1 Subvention  |           | LIGUE NAT. FRANC. CONT.     | Association                     | 100,00                   |
|   |                 |           | CANCER                      |                                 |                          |
| 65748   | N°1 Subvention  |           | NTJ TESSONNAIS              | Association                     | 0,00                     |
| 65748   | N°1 Subvention  |           | TESSON SPORTS LOISIRS       | Association                     | 0,00                     |
| 65748   | N°1 Subvention  |           | TOUR FEMININ                | Association                     | 0,00                     |

## 3.- Mise à jour des tarifs de location de la salle de fêtes (foyer rural)

### *Procès-verbal des échanges*

Monsieur le Maire expose le besoin d'actualiser le montant des tarifs de location de la salle multi-activités, du fait de l'augmentation des frais de prestation de nettoyage par l'ESAT MONTANDON.

Il expose les prix proposés à la location pour les habitants de la commune et pour les personnes extérieures. Auparavant, les prix de location et les frais de ménage étaient dissociés. Monsieur le Maire propose de définir un prix unique par esprit de simplicité.

Le conseil municipal donne son accord pour une augmentation.

La gratuité de la salle multi-activités reste en vigueur pour les associations de la commune.

*Exposé des délibérations*

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre à jour les tarifs de location du foyer rural en y intégrant les frais de nettoyage.

Après étude des offres des autres communes alentours et échange de vues, le conseil municipal

**DÉCIDE à l'unanimité des présents**

de fixer les nouveaux tarifs de location du foyer rural de la manière suivante :

| <b>LOCATION FOYER RURAL</b>   | <b>Locataires</b>                                | <b>Tarifs</b>   | <b>Caution salle</b> |
|---|--|---|----------------------|
| <b>Location foyer rural pour évènement festif week-end</b>  | Particuliers habitant de la commune              | <b>325.00€<br/>(Week-end ou 2 jours consécutifs en semaine)</b> | 1000.00€             |
|   | Particuliers hors commune                        | <b>525.00€<br/>(Week-end ou 2 jours consécutifs en semaine)</b> | 1000.00€             |
| <b>Location foyer rural (salle seule sans repas) en semaine et week-end (journée de 8h à 18h)</b> | Particuliers habitant la commune et hors commune | <b>220.00€<br/>(1 jour)</b>                                     | 1000.00€             |

Journée d'occupation supplémentaire : 50 €

Se rajoutera éventuellement à ce tarif de location le remboursement de la consommation d'électricité (selon le relevé de compteur et les tarifs EDF en vigueur).

**4.- Demande de subvention au Département de la Charente Maritime pour travaux de rénovation du logement rue des Glycines Procès-verbal des échanges**

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune de solliciter une demande de subvention auprès du Département pour le réaménagement d'un logement acquis rue des Glycines. Les travaux seront réalisés en régie par les agents techniques municipaux. Le logement disposera de 4 chambres, cela dans le but d'accueillir une famille avec enfants.

*Exposé des délibérations*

**Monsieur le Maire** rappelle au **Conseil Municipal** les travaux nécessaires à la rénovation du logement rue des Glycines.

Puis il présente au Conseil Municipal les devis concernant ces travaux.

**Le Conseil Municipal**, après échanges de vues,

**ACCEPTÉ à l'unanimité des présents**

**les devis présentés** pour une somme totale de : **66 637,25€ HT soit 74 157,71 € TTC**

**SOLLICITE**

l'aide du Département, sous forme de subvention.

## II/ Questions diverses

### Travaux du bar-restaurant multiservices

Monsieur le Maire expose l'état d'avancement des travaux du futur bar-restaurant multiservices. Le lot maçonnerie est en cours. Il relate notamment les efforts réalisés par l'entreprise de maçonnerie pour garantir la qualité des travaux de gros œuvre, en application des normes de sécurité en vigueur.

Les subventions sont nombreuses pour le financement de ce projet, compte-tenu de la conjoncture actuelle. Le montant des subventions promises à la commune devrait couvrir 80 % du coût total du projet, comme cela a été initialement prévu.

### Agrandissement du pôle médical

Monsieur le Maire a sollicité une étude d'agrandissement du pôle médical auprès de l'agence d'architecture à l'origine du bâtiment. Il s'agirait d'une aile perpendiculaire du bâtiment, disposant de 5 box supplémentaires. Le projet est éligible à des subventions, pour un coût total à prévoir d'environ 500 000 €.

### Organisation d'une course cycliste

Ce dimanche 5 juillet, aura lieu une course cycliste organisée par l'association APOGEE. Il s'agira d'une course contre la montre, pour un départ prévu à Montils et une arrivée à Tesson. L'arrivée des premiers coureurs est prévue vers 9 heures 15, au niveau de l'école. Un dispositif de régulation des accès aux rues adjacentes sera mis en place.

### Projet de centrale photovoltaïque

Monsieur le Maire relate le projet d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Chez Bénétaud », sur une parcelle de 8 hectares. Le projet est porté par un acteur privé. A terme, la commune percevra l'IFER par l'intermédiaire de cette centrale.

### Projet d'implantation d'un cabinet de dentistes

Monsieur le Maire rappelle que des dentistes souhaitent créer leur cabinet sur la commune. A cet effet, le détachement d'un lot de 1 000 mètres<sup>2</sup> au sein du terrain jouxtant l'école, appartenant à la commune, est prévu, pour une cession à l'euro symbolique.

Une modification simplifiée du PLU est en cours afin d'autoriser la destination « commerce » au sein de la zone « à urbaniser » concernée par le projet. Monsieur FAVRIAU indique que le dossier est prêt ; celui-ci a été transmis au géomètre chargé de la réalisation d'un futur permis d'aménager pour vérification de sa compatibilité avec le projet. Les personnes publiques associées se verront notifier le dossier.

### Travaux et opérations diverses

Une opération de point-à-temps a été réalisée ; une seconde est prévue en juillet.

La première phase des travaux du lotissement « Les Maraîchers » est terminée ; l'autorisation de commercialiser les lots a pu être délivrée à la commune.

Une antenne-relais doit voir le jour avant la fin de l'année au lieu-dit « Chez Faure », ceci afin d'améliorer la qualité des réseaux numériques sur la commune. L'antenne, de 26 mètres de haut, sera utilisée par les 4 opérateurs.

Monsieur le Maire espère percevoir des subventions pour le financement du nouveau dispositif de chauffage central de l'école, suite au dépôt de plusieurs demandes.

Préparation des élections européennes

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour la préparation des élections européennes du mois de juin 2024, s'agissant de l'organisation des bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Tesson, le 29 avril 2024.

Le secrétaire de séance,



Le maire,



